



**Annexe A – Tableau des équipements**

Point	Description de l'équipement	Quantité
1.	Espace de stockage : dimensions minimales de 5 m x 6 m (15 pi x 20 pi). Doit être protégé et offrir un accès réservé à l'ensemble du détachement des FAC. L'espace d'entreposage doit être assez haut pour permettre l'accès de chariots élévateurs, se trouvant sur le côté sécurisé de l'aérodrome où le personnel du MDN est autorisé à mener ses activités et complètement clos pour fournir une protection contre les éléments (pluie, vent, etc.)	1
2.	Escalier mobile, déplacé par un conducteur mis à disposition, permettant aux passagers de monter à bord ou de descendre d'un aéronef CC150 (Airbus A 310) à fuselage large, d'une hauteur d'au moins 6,22 m (245 po) et comportant : a) un caoutchouc pare-chocs devant la plateforme de l'aéronef; b) des glissières équipées de pare-chocs en caoutchouc réparables pour protéger l'aéronef. c) Il faut un conducteur à disposition.	1
3.	Chariot de manutention utilitaire (chariot manuel) d'une capacité minimale de 90 kg (200 lb) utilisé par les FAC pour charger et décharger les aéronefs.	2
4.	Chariot à bagages ou appareil similaire utilisé par les FC pour transporter des pièces et de l'équipement en provenance et en direction des aéronefs.	1
5.	Chariot tracteur pour CP140 Aurora. Le modèle présenté au diagramme 1 de l'appendice B à l'EDB, compatible avec le CP140 Aurora, est souhaitable.	1
6.	Le soumissionnaire pourrait devoir fournir un espace de hangar capable d'accueillir un CP140 Aurora pour les réparations d'urgence si un tel espace est disponible. Les dimensions d'un CP140 sont les suivantes : a) longueur : 35,66 m (117 pi) b) envergure : 30,48 m (100 pi) c) hauteur : 11,28 m (37 pi)  Cet espace doit être mis à disposition au fur et à mesure des besoins.	1
7.	Chariot élévateur, mis à la disposition du personnel des FAC, doté d'une charge utile minimum de 10 tonnes capable d'être soulevée avec les fourches de l'appareil, conformément au schéma 2 à l'appendice C de l'EDB. Si un chariot élévateur de 10 tonnes n'est pas disponible, un chariot de 5 ou de 2 tonnes est acceptable.  Le soumissionnaire doit se charger du ravitaillement du chariot élévateur. Le chariot doit être disponible dans un délai de 12 heures après un appel téléphonique.	1 ou 2



Point	Description de l'équipement	Quantité
8.	Chariot chargeur, conformément au diagramme 3 de l'appendice B à l'EDB (chariot de transbordement de type K et non pas plateforme de chargement), si disponible. L'entrepreneur doit fournir le conducteur du chariot de type K et doit se charger de son ravitaillement.	1
9.	Plateforme élévatrice (plateforme de travail surélevée, engin de levage mobile à courroie, grue à nacelle) permettant aux FAC de réparer l'aéronef si nécessaire.	1
10.	Services de vidange des toilettes du CP140 Aurora et de l'aéronef de soutien C17 Globemaster, CC130 Hercules ou CC150 Polaris (Airbus).  Remarque : les toilettes de l'Aurora ne peuvent pas être vidangées avec un camion de vidange et des services de nettoyage des urinoirs et des réservoirs de toilettes sont suffisants.	1
11.	Camion d'approvisionnement en eau pour l'aéronef de soutien C17, CC130 Hercules ou CC150 Polaris (Airbus). Un conducteur doit être à disposition pour conduire le camion.	1
12.	S'ils sont disponibles, services d'élimination des déchets, notamment liquides, semi-liquides et solides générés par l'équipage de l'aéronef. Les services d'élimination des déchets doivent être fournis conformément aux règlements locaux sur l'élimination des déchets.	
13.	Les services d'élimination des déchets dangereux peuvent être nécessaires, et seront demandés selon les besoins.	
14.	Carburant diesel pour les équipements de manutention au sol des FAC.	Estimation approximative de 200 à 1 000 litres selon les réparations requises de l'aéronef.